

## SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg, tenue le mardi 28 septembre 2021 à 17 h 30, à la salle de la Cité, 160, 76e Rue Est, rez-de-chaussée, Québec.

Sont présents: M. Patrick Voyer, conseiller du district électoral des Monts et président de l'arrondissement  
Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère du district électoral de Louis-XIV

Sont également présents: M. Stephan Bugay, directeur d'arrondissement  
Mme Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

### **CA4-2021-0117** Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel qu'il a été rédigé.

Adoptée à l'unanimité

### Approbation du procès-verbal

### **CA4-2021-0118** Procès-verbal de la séance ordinaire du 31 août 2021

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 août 2021, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

### Communications écrites au conseil

L'assistante-greffière dépose le document suivant :

### Liste des dépenses autorisées par un titulaire d'une délégation de dépenser pour le mois de juillet 2021

---

## **Première période de questions des citoyens, portant sur les points inscrits à l'ordre du jour**

---

Une première période de questions portant exclusivement sur les points inscrits à l'ordre du jour, d'une durée maximale de vingt (20) minutes, est tenue à l'intention des citoyens présents et des questions reçues par courriel.

## **Propositions**

---

### **Gestion du territoire**

---

### **Loisirs, sports et vie communautaire**

---

**CA4-2021-0119** **Autorisation pour le versement d'une subvention de 5 000 \$ à l'organisme Corporation du Moulin des Jésuites dans le cadre du programme de soutien financier à un événement local pour la tenue de l'événement *Halloween du Moulin des Jésuites*, du 16 au 30 octobre 2021, dans les rues du Trait-Carré - [LS2021-158](#) (CT2559620)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer, il est résolu d'autoriser le versement de la subvention de 5 000 \$ à l'organisme *Corporation du Moulin des Jésuites* dans le cadre du programme de soutien financier à un événement local.

Adoptée à l'unanimité

### **Circulation et stationnement**

---

### **Autre**

---

**CA4-2021-0120** **Adoption du calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg - [A4DA2021-004](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer, appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, il est résolu d'adopter le calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil de l'Arrondissement de

## **Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire**

---

### **Matières nécessitant une consultation publique**

---

#### **Rapport de la consultation écrite concernant la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 8255, boulevard Henri-Bourassa, lot 3 408 723, quartier 4-5, district électoral de Louis-XIV**

---

Une consultation écrite a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg, résolution CA4-2020-0145, pour la demande de dérogation mineure correspondant au 8255, boulevard Henri-Bourassa, et ce, conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Celle-ci s'est tenue du 13 au 27 septembre 2021.

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

#### **CA4-2021-0121 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 8255, boulevard Henri-Bourassa, lot 3 408 723, district électoral de Louis-XIV - GT2021-330**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer, il est résolu de refuser, à la suite de l'avis CCU4-2021-098 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Charlesbourg, en date du 18 août 2021, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputées conformes pour le bâtiment existant, situé sur le lot 3 408 723 du cadastre de Québec, correspondant au 8255, boulevard Henri-Bourassa, une hauteur minimale du niveau du sol d'antennes à 10 mètres au lieu de 20 mètres et une hauteur maximale d'antennes de 5,3 mètres au lieu de 4,5 mètres, comme exigé par le *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme*, R.C.A.4V.Q. 4, et ce, pour les motifs suivants :

- les nouvelles antennes ne sont pas intégrées à l'architecture du bâtiment;
- leur installation crée une pollution visuelle;
- elles affectent le paysage urbain dans un arrondissement historique;
- il n'y a pas de hauteur suffisante à l'immeuble, par ailleurs exigée par la réglementation, pour que la base de l'antenne soit à une hauteur hors du champ visuel des piétons et des automobilistes;
- la demande de déroger de 10 mètres est estimée ne pas être mineure.

Adoptée à l'unanimité

## **Projets de règlement**

---

## **Avis de motion**

---

## **Adoption des règlements**

---

**CA4-2021-0122** **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à la Maison Oxygène vers l'autonomie pour l'utilisation du lot 1 035 918 du cadastre du Québec, R.C.A.4V.Q. 203 (110, 51e Rue Est, quartier 4-6, district électoral de Saint-Rodrigue) - [GT2021-285](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer, appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à la Maison Oxygène vers l'autonomie pour l'utilisation du lot 1 035 918 du cadastre du Québec, R.C.A.4V.Q. 203.*

Adoptée à l'unanimité

## **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de vingt (20) minutes, est tenue à l'intention des citoyens présents et les questions reçues par courriel.

## **Période d'intervention des membres du conseil**

---

Une période d'intervention, d'une durée maximale de vingt (20) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Clôture**

---

Conformément aux dispositions de l'article 38 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Charlesbourg sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.C.A.4V.Q. 1*, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 17 h 45, puisque le conseil d'arrondissement a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Ginette Bergevin  
Assistante-greffière  
d'arrondissement

Patrick Voyer  
Président de  
l'arrondissement